



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 25 avril 2017

OBJET : Les élèves sans écoles

Madame la Ministre,

Comme à chaque fois à la même période un nombre non négligeable d'élèves devant entrer en 1^{ère} année du secondaire ne savent pas dans quelle école ils iront.

Cette année, il y en a 1263 selon les chiffres de la commission interréseaux des inscriptions (Ciri). Il y en avait 1264 l'année passée, la situation est donc toujours la même.

S'il ne s'agit que de 2,72 % du total des élèves concernés, cela représente des familles en désarroi. La situation est la plus grave à Bruxelles mais le Brabant wallon n'est pas en reste avec déjà plus de la moitié des écoles qui sont complètes.

Madame la Ministre, j'ai donc quelques questions à ce sujet :

- Pouvez-vous confirmer les chiffres de la Ciri et dresser un bref bilan de la situation ?
- Comment expliquez-vous que le problème est exactement de la même ampleur que l'année passée ?
- Que comptez-vous faire pour apporter une amélioration pour l'année prochaine ?





**Réponse à la question écrite n°648 de Monsieur LEGASSE, Député,
du 3 mai 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Éducation**

Objet : Elèves en liste d'attente

Monsieur le Député,

La question des listes d'attente en vue de l'entrée en secondaire n'est pas neuve. Avant même le décret « inscription », il fallait parfois s'inscrire en première commune très tôt et même plusieurs années avant d'être en sixième primaire.

A l'époque, la chose n'était connue essentiellement que des parents qui étaient confrontés au fait de ne pouvoir obtenir une place dans l'école souhaitée faute de s'y être pris assez tôt et donc faute d'information sur des écoles qui étaient fort demandées.

Aujourd'hui, le décret a fixé le processus que l'on connaît et donc a rendu transparent le mécanisme des files d'attente dans les écoles qui offrent moins de places que la demande. Nous pouvons donc clairement indiquer le nombre d'élèves uniquement en liste d'attente ; il faut noter que des élèves qui ont une place dans un établissement ne correspondant pas à leur premier choix, restent en liste d'attente dans l'espoir d'obtenir finalement une place dans un établissement qui répond mieux à leurs attentes.

Dans tous les cas, être en liste d'attente et ne pas connaître l'école où un enfant poursuivra sa scolarité est un problème important tant au niveau organisationnel que psychologique pour toute la famille. C'est une réalité non négligeable qui peut parfois avoir un impact sur la réussite du CEB et/ou l'équilibre de l'enfant.

En prenant en compte les élèves uniquement en liste d'attente, le 7 avril dernier, ils étaient effectivement 1 263 pour 1 264 un an plutôt ; 934 visent des écoles en Région bruxelloise, 79 en Brabant Wallon (BW) et 250 en Wallonie hors Brabant Wallon. Parmi les 1 263, 739 sont domiciliés à Bruxelles, 84 en Brabant wallon, 251 en Wallonie hors Brabant wallon, 183 en Flandre dont 18 issus des sections primaires francophones de la périphérie.

Pour bien mesurer la portée de ces nombres, il faut prendre en compte le nombre de Formulaires Uniques d'Inscription (FUI) créés en date du 6 janvier dernier — d'autres sont créés par la suite pour des élèves non scolarisés en 6^e primaire dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles — à savoir 49 908 pour 48 998 l'année précédente ; il y avait donc 910 FUI de plus. Il faut également prendre en compte la création à Bruxelles de quatre nouvelles écoles qui ont absorbé, par la création d'un peu moins de 450 places, une partie de l'augmentation du nombre d'élèves susceptibles d'entamer le secondaire en septembre prochain.



Depuis la mise en œuvre du décret « inscription » en première commune, le nombre d'élèves appelés à s'inscrire en secondaire a augmenté chaque année. Ce sera à nouveau le cas l'an prochain et les années suivantes, tenant compte des chiffres de la croissance démographique essentiellement à Bruxelles, mais également en Wallonie. Cette année de manière très claire, la région liégeoise fait à son tour l'objet de réelle tension entre l'offre et la demande dans un nombre plus important d'établissements.

La réponse à cette problématique qui devrait s'étendre à l'avenir à d'autres régions, n'est absolument pas liée au décret inscription, mais passe par la création indispensable de nouvelles écoles et la redynamisation ou la refondation accompagnée d'écoles peu attractives, ce à quoi le Gouvernement s'est attaché notamment en dégageant des moyens importants à cet effet.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education